

FCP VALEURS QUIETUDE 2017

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, et en application des dispositions du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les états financiers annuels du FCP VALEURS QUIETUDE 2017 arrêtés au 31 décembre 2016, faisant apparaître un total actif de 20 697 189 DT, un actif net de 20 615 003 DT pour 3 934 parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à 5 240,214 DT.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FCP VALEURS QUIETUDE 2017, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FCP VALEURS QUIETUDE 2017 au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1-Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

2-En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 31 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Mourad FRADI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droit rattachés		4 058 821	5 999 222
Obligations et valeurs assimilées		3 649 133	9 587 985
Titres OPCVM		-	-
	3.1	7 707 954	15 587 207
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	1 471 714	-
Disponibilités	3.3	11 517 521	4 567 002
		12 989 235	4 567 002
<u>Créances d'exploitations</u>		-	-
<u>Autres actifs</u>		-	-
TOTAL ACTIF		20 697 189	20 154 209
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	70 332	72 992
Autres créditeurs divers	3.5	11 854	11 073
TOTAL PASSIF		82 186	84 065
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	20 028 413	19 637 244
Sommes capitalisables	3.7	586 590	432 900
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		586 590	432 900
ACTIF NET		20 615 003	20 070 144
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		20 697 189	20 154 209

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		559 837	720 441
Dividendes	4.1	170 974	212 787
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	388 863	507 654
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	341 574	49 406
<i>Total des revenus des placements</i>		901 411	769 847
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<281 239>	<304 018>
<i>Revenu net des placements</i>		620 172	465 829
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<31 020>	<29 323>
<i>Résultat d'exploitation</i>		589 152	436 506
Régularisation du résultat d'exploitation		<2 562>	<3 606>
<i>Sommes capitalisables de l'exercice</i>		586 590	432 900
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 562	3 606
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		1 926 332	<1 110 012>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<1 476 554>	<804>
Frais de négociation de titres		<3 889>	<10 453>
<i>Résultat net de l'exercice</i>		1 035 041	<684 763>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>1 035 041</u>	<u><684 763></u>
Résultat d'exploitation		589 152	436 506
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 926 332	<1 110 012>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		<1 476 554>	<804>
Frais de négociation de titres		<3 889>	<10 453>
<u>Distributions de dividendes</u>			
<u>Transactions sur le capital</u>		<u><490 182></u>	<u><441 817></u>
Souscriptions			
Capital			
Régularisation de l'exercice			
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs			
Rachats		<u><490 182></u>	<u><441 817></u>
Capital		<467 742>	<446 970>
Régularisation de l'exercice		<12 589>	<7 068>
Régularisation des sommes capitalisables des exercices antérieurs		<10 356>	<11 032>
droit de sortie		505	23 253
<u>Variation de l'actif net</u>		<u>544 859</u>	<u><1 126 580></u>
<u>Actif net</u>			
En début de l'exercice		20 070 144	21 196 724
En fin de l'exercice		20 615 003	20 070 144
<u>Nombre de parts</u>			
En début de l'exercice		4 030	4 119
En fin de l'exercice		3 934	4 030
<u>Valeur liquidative</u>		<u>5 240,214</u>	<u>4 980,184</u>
<u>Taux de rendement</u>		<u>5,22%</u>	<u>-3,22%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FONDS

FCP VALEURS QUIETUDE 2017 est un fonds commun de placement de catégorie mixte à capital garanti de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 12 avril 2012 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de cinq ans depuis sa date de constitution soit le 17 aout 2012.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS QUIETUDE 2017.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale:

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fonds.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>A- Actions et droits rattachés</u>				
ATTIJARI BANK	10 000	225 949	270 170	1,31%
BH	21 000	233 719	380 058	1,84%
CITY CARS	17 450	191 078	272 395	1,32%
EURO-CYCLES	6 750	64 216	276 095	1,33%
LAND`OR	20 000	125 446	190 040	0,92%
MPBS	24 949	150 587	83 205	0,40%
NEW BODY LINE	11 000	94 583	74 657	0,36%
SAH LILAS	39 956	344 299	541 724	2,62%
SFBT	5 000	113 866	94 905	0,46%
SOTIPAPIER	95 000	470 141	389 690	1,88%
STAR	3 317	535 620	398 033	1,92%
SYPHAX AIRLINES	72 350	551 072	0	0,00%
TUNINVEST-SICAR	10 000	93 968	99 000	0,48%
UNIMED	97 366	999 658	988 849	4,78%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		<i>4 194 202</i>	<i>4 058 821</i>	<i>19,61%</i>

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>B-Obligations et valeurs assimilées</u>				
Obligations de sociétés				
AIL 2013-1 TF	15 000	600 000	619 792	2,99%
TL SUBORDONNE 2013	17 000	680 000	705 456	3,41%
Total Obligations de sociétés		1 280 000	1 325 248	6,40%
<u>Bons du trésor assimilables</u>				
BTA 12/10/2023 6.00%	2 441	2 292 050	2 323 885	11,23%
Total Bons du trésor assimilables		2 292 050	2 323 885	11,23%
Total obligations et valeurs assimilées		3 572 050	3 649 133	17,63%
Total		7 766 252	7 707 954	37,24%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions	278 140
Bons du trésor Assimilables	2 292 050
	2 570 190

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêt courus</u>	<u>Prix de Cession/Remboursement</u>	<u>Plus ou moins- values réalisées</u>
Actions	4 041 324	-	2 672 100	< 1 369 224 >
Bons du trésor Assimilables	7 549 899	180 658	7 623 227	< 107 330 >
Obligation	640 000	-	640 000	-
TOTAL	12 231 223	180 658	10 935 327	< 1 476 554 >

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificat de dépôt</u>				
BTE au 05/05/2017 – 180J – 7,10%	1 500 000	1 456 657	1 471 714	7,11%
Total BTE	1 500 000	1 456 657	1 471 714	7,11%
Total certificats de dépôts	1 500 000	1 456 657	1 471 714	7,11%
Total placements monétaires	1 500 000	1 456 657	1 471 714	7,11%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Amen Bank	1 924 909	4 559 870
Compte à terme	9 500 000	-
Intérêts courus sur dépôt a vue et compte à terme	115 765	8 915
R/S à opérer sur dépôt a vue et compte à terme	< 23 153 >	<1 783 >
	<u>11 517 521</u>	<u>4 567 002</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	67 294	69 965
Rémunération du dépositaire à payer	3 038	3 027
	<u>70 332</u>	<u>72 992</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	9 376	8 126
Redevance CMF	1 742	1 717
Intérêts intercalaires	285	285
Retenue à la source à payer	451	945
	<u>11 854</u>	<u>11 073</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>
Capital au 1^{er} janvier 2016	19 637 244
Nombre de part	4 030
Nombre de porteurs de parts	217
Souscriptions réalisées	-
Montant	-
Nombre de parts	-
Nombre de porteurs de parts	-

Rachats effectués

Montant	467 742
Nombre de parts	96
Nombre de porteurs de parts	6

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	< 3 889 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	1 926 332
Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres	< 1 476 554 >
Droit de sortie	505
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	< 10 027 >
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	432 900
Régularisations des sommes capitalisables des exercices antérieurs	< 10 356 >

Capital au 31 décembre 2016**20 028 413**

Nombre de parts	3 934
Nombre de porteurs de parts	211
Taux de rendement	5,22%

3.7 Sommes capitalisables:

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Résultat d'exploitation	589 152	436 506
Régularisation du résultat d'exploitation	< 2 562 >	< 3 606 >
	<u>586 590</u>	<u>432 900</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Dividende ASSURANCES SALIM	-	5 674
Dividende EURO-CYCLES	9 000	6 084
Dividende STAR	32 816	15 266
Dividende AMEN BANK	-	5 754
Dividende TUNINVEST-SICAR	5 000	46 500
Dividende ASSAD	-	5 400
Dividende ATTIJARI BANK	15 000	13 500
Dividende ONE TECH HOLDING	-	1 913
Dividende SAH LILAS	11 387	6 262
Dividende SOTIPAPIER	34 986	39 132
Dividende CITY CARS	16 054	13 960
Dividende ATTIJARI LEASING	-	16 680
Dividende TPR	-	13 455
Dividende MPBS	8 840	10 269
Dividende SIMPAR	-	2 625
Dividende SIMPAR NG 2014	-	797
Dividende NEW BODY LINE	4 950	5 460
Dividende SITS	2 000	4 056
Dividende SFBT	1 168	-
Dividende UNIMED	26 273	-
Dividende LAND'OR	3 500	-
	<u>170 974</u>	<u>212 787</u>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Intérêts sur BTA	303 781	387 103
Intérêts sur Obligations	85 082	120 551
	<u>388 863</u>	<u>507 654</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Intérêt sur Certificat de dépôt	116 972	-
Intérêt sur Billets de trésorerie	-	-
Intérêt sur dépôt à vue	224 602	49 406
	<u>341 574</u>	<u>49 406</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Rémunérations du gestionnaire	269 242	291 593
Rémunération du dépositaire	11 997	12 425
	<u>281 239</u>	<u>304 018</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>Du 01/01/2016</u> <u>au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>au 31/12/2015</u>
Redevance CMF	20 334	21 059
Honoraires du commissaire aux comptes	10 321	8 126
Autres frais	365	138
	<u>31 020</u>	<u>29 323</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part:

<u>Données par part</u>	<u>Du 01/01/2016 au 31/12/2016</u>	<u>Du 01/01/2015 au 31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014 au 31/12/2014</u>	<u>Du 21/12/2012 au 31/12/2013</u>
Revenus des placements	229,133	191,029	207,335	184,964
Charges de gestion des placements	< 71,489 >	< 75,439 >	< 75,299 >	< 67,124 >
Revenus net des placements	157,644	115,590	132,036	117,840
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	< 7,885 >	< 7,276 >	< 7,284 >	< 7,170 >
Résultat d'exploitation (1)	149,759	108,314	124,752	110,670
Régularisation du résultat d'exploitation	< 0,651 >	< 0,895 >	< 0,798 >	< 0,413 >
Sommes capitalisables de l'exercice	149,108	107,419	123,954	110,257
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	489,662	< 275,437 >	< 27,204 >	< 68,665 >
Frais de négociation de titres	< 0,989 >	< 2,594 >	< 1,226 >	< 1,372 >
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	< 375,331 >	< 0,200 >	< 7,425 >	13,744
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	113,342	< 278,231 >	< 35,854 >	< 56,293 >
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	263,101	< 169,917 >	88,897	54,377
Droit de sortie	0,128	5,770	3,557	1,993
Résultat non distribuable de l'exercice	113,470	< 272,461 >	< 32,297 >	< 54,300 >
Régularisation de (+/-) valeurs sur titres et frais de négociation	< 2,548 >	< 0,859 >	< 1,602 >	0,073
Somme non distribuables de l'exercice	110,922	< 273,320 >	< 33,899 >	< 54,227 >
Valeur liquidative	5 240,214	4 980,184	5 146,085	5 056,030

5-2 Ratios de gestion des placements :

	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014	Du 21/12/2012 au 31/12/2013
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,38%	1,44%	1,45%	1,32%
Autres charges / actif net moyen	0,15%	0,14%	0,14%	0,14%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	2,89%	2,06%	2,38%	2,18%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS QUIETUDE 2017 est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées, et autres valeurs ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS QUIETUDE 2017 sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière et administrative, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire percevra une commission de surperformance s'élevant à 25% hors taxe de la différence entre le rendement réalisé au bout des cinq ans et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 15%. Son règlement effectif se fera au bout des cinq ans.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS QUIETUDE 2017. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP.
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.